

Par soucis de lisibilité, l'écriture inclusive ne sera pas utilisée dans ce document. Il conviendra cependant d'assimiler toute dénomination masculine avec son pendant féminin (exemple : « Citoyen relais » = « Citoyenne/Citoyen relais »).

## **Qu'est qu'un « Citoyen relais » ?**

Le « Citoyen relais » est, par nature, un représentant des Citoyens de Neuves Maisons qu'il soit résident de Neuves Maisons (adulte inscrit sur liste électorale ou mineur avec autorisation parentale), artisan ou dirigeant d'entreprise implantée sur le territoire de la commune, membre d'une association/collectif local, etc ...

S'agissant d'une démarche bénévole, le « Citoyen relais » n'est sujet à aucune rémunération de la part de la Commune de Neuves Maisons, quelle qu'en soit la nature.

Le « Citoyen relais » ne peut être un élu de la commune de Neuves-Maisons ou de la C.C.M.M.

Il peut être membre du groupe « Démarche citoyenne » ou membre d'un groupe « Projet déterminé ».

## **Comment devient-on « Citoyen relais » ?**

Il s'agit d'une démarche volontaire du Citoyen de Neuves Maisons, qu'il effectue par une demande écrite adressée au conseil municipal.

Tout Citoyen de Neuves Maisons peut demander à devenir « Citoyen relais » sur une voire deux compétences de la vie communale (par exemple, lors d'une Consultation Citoyenne de Proximité).

La durée de validité de ce statut est, à ce jour, limitée à la mandature municipale en cours.

En cours de mandature, un « Citoyen relais » peut demander à être retiré de la liste des « Citoyens relais » quelle qu'en soit la raison.

## **Projets communaux ... et « Citoyen relais »**

Lorsqu'un nouveau projet est validé par le Bureau Elargi (B.E.) du Conseil Municipal, sa mise en œuvre devient alors effective.

Le B.E. décide également si ce projet est éligible à la présence de « Citoyen Relais » au sein de l'équipe en charge de celui-ci.

Un « Citoyen relais » est contacté par l'équipe municipale pour participer à ce projet de part sa motivation et/ou son expertise en lien avec ce projet. Si besoin, « Citoyens relais » peuvent être contactés pour ce projet.

Le « Citoyen relais » contacté est en droit de décliner la proposition (pour rappel, il s'agit d'une démarche volontaire).

## **Quel est le rôle du « Citoyen relais » ?**

Le « Citoyen relais » intervient dans l'intérêt général en sa qualité de représentant des Citoyens de Neuves Maisons.

Son rôle est de participer à titre consultatif, aux différentes phases d'un projet municipal (recherche de solutions, suivi de projet/chantier, livraison de projet/chantier) au sein de l'équipe en charge de ce projet. De manière générale, cette équipe sera composée d'élus, d'agents territoriaux, des sous-traitants rémunérés (expert, professionnels divers, ...).

## **Quels sont les devoirs du « Citoyen relais » ?**

Dans le cadre de sa participation au groupe « Démarche citoyenne » ou à un groupe « Projet déterminé » mené par la commune de Neuves Maisons, le « Citoyen relais » s'engage à :

- Participer de manière constructive aux différentes phases d'un projet.
- Faire preuve d'assiduité aux différentes réunions en lien avec le projet.

## Ville de Neuves Maisons – Charte du « Citoyen relais »

---

- Ne pas mêler politique locale ou nationale à la conduite du projet.
- Ne pas dissimuler un ou plusieurs conflits d'intérêt.

Tout manquement à ces devoirs peut entraîner une exclusion du « Citoyen relais » des projets municipaux en cours voire une exclusion de la liste des « Citoyens relais » de la Commune de Neuves Maisons.

Je soussigné, *Nom et Prénom*

- Déclare avoir un lien avec un élu de Neuves-Maisons ou de la C.C.M.M. OUI NON  
Si OUI, lequel :

- Déclare mon souhait de devenir « Citoyen relais » en qualité de :

(Liste non exhaustive : résident de Neuves Maisons, artisan, dirigeant d'entreprise, membre d'une association/collectif, parent d'élève, ...)

- Motivation et/ou expertise pour intervenir sur des compétences de la vie communale (ordre de préférence à indiquer devant chaque compétence : 1 (préférence principale), 2, 3, 4, ...):

... Scolaire, Périscolaire et Restauration

... Environnement

... Animation, Enfance et Jeunesse

... Sécurité

... Travaux

... Action sociale

... Espace vert

... Citoyenneté

... Vie associative

... Sport

... Personnes âgées

... Culture

Date de naissance :

Adresse :

N° de téléphone :

Email :

Date :

Signature :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la mairie de Neuves Maisons uniquement pour propositions de participation à un projet communal. Les données collectées seront communiquées au seul destinataire suivant : service administratif délégation à la citoyenneté. Les données sont conservées pendant la durée du mandat électoral en cours. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.